

**Compte rendu du colloque #639 du 77<sup>e</sup> Congrès de l'ACFAS**  
**« La participation citoyenne : comment la définir ? »**  
**13-14 mai 2009**  
**Université d'Ottawa**  
**par Jolana Jarotkova**

Les 13 et 14 mai a eu lieu, dans le cadre du 77<sup>e</sup> congrès de l'ACFAS, le colloque *La participation citoyenne : comment la définir?* Organisé en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde et réunissant une vingtaine de communications par des gens issus autant du milieu universitaire que d'organismes communautaires, ce colloque faisait suite à celui qui avait eu lieu en 2008, et qui s'est intéressé aux impacts de la participation citoyenne. Lors de ce dernier colloque, les participants se sont rendu compte que le concept de participation citoyenne était difficile à cerner et que les définitions variaient. C'est donc pour donner suite à ce constat que le colloque de cette année a été organisé.

13 mai 2009

### **Perspectives des acteurs de la communauté**

**Philippe GAUTHIER**, Université de Montréal – *Les vélos de quartier de Trois-Rivières, des vélos d'experts ou des vélos de citoyen ?*

Le projet de vélos communautaires ou libre-service de Trois-Rivières a été mis sur pied et administré par un organisme communautaire, *La Démarche de revitalisation des Vieux-Quartiers*, dont le but principal est la revitalisation des quartiers historiques de Trois-Rivières, à travers la promotion du bien-être de leurs habitants ainsi que la stimulation de la participation de ceux-ci à la vie de quartier.

Ce projet est issu d'une volonté citoyenne, puisque c'est au cours de réunions citoyennes de quartier que le problème de transport a été soulevé et que le projet de vélos de quartier a été proposé et adopté. Par la suite, un comité a été mis sur pied afin d'étudier le projet et de lui donner une forme finale. Le comité, composé de membres de *La Démarche* (donc de citoyens) et d'experts, a mené des consultations pour que les citoyens puissent participer à la mise sur pied du projet. Toutefois, selon M. Gauthier, au bout du compte, c'est le comité qui a pris toutes les décisions relatives au projet. Par ailleurs, il semblerait que *La Démarche* reconsidère sa participation au projet de vélos de quartier, estimant que l'organisme n'est peut-être pas pourvu de ce qu'il faut pour s'en occuper à long terme. Cela remet en cause la participation citoyenne à ce projet.

Cette situation amène M. Gauthier à se questionner sur la finalité de la participation citoyenne dans certains cas, en prenant pour témoin l'exemple des vélos de quartier. Il souligne que bien que le projet soit issu d'une volonté populaire et qu'il y ait eu des consultations, les décisions ont été prises par le comité, par des experts. Peut-on alors parler de participation ? De plus, il aurait été possible de recourir au privé pour mettre sur pied ce projet, ce qui aurait peut-être été gagnant à plus long terme, comme en témoignent les difficultés éprouvées par *La Démarche* actuellement. Ainsi, dans ce cas précis, dans plusieurs autres villes, comme à Montréal par exemple, le projet des vélos de quartier a été mené à bien par des entreprises privées. M. Gauthier conclut que dans plusieurs cas où on a recours à la participation citoyenne

pour monter un projet concernant la population, un expert avec une bonne démarche éthique aurait pu mener à bien le projet, tant au niveau méthodologique que par rapport au souci de répondre à la volonté et aux besoins de la population.

**Marie-Hélène CROTEAU**, Conférence régionale des élus de Montréal – *Jeunes, participation citoyenne et développement régional : les Forums Jeunesse, 10 ans d'innovation.*

Créé par le gouvernement québécois en 2000, le Forum Jeunesse de l'Île de Montréal a pour mandat la concertation et la représentation des jeunes (12-30 ans) et des organismes jeunesse de la région. C'est pourquoi le Forum Jeunesse est composé de jeunes élus par des jeunes. Il représente ce groupe de population lors des instances régionales comme la Conférence régionale des élus de Montréal. Il a aussi comme responsabilités la formation à la citoyenneté ainsi que l'administration d'un fonds régional d'investissement jeunesse.

Au fil des années, le Forum Jeunesse a su développer une crédibilité auprès des autres instances et intervenants régionaux. C'est notamment grâce au fait qu'à travers le fonds d'investissement, il est devenu un partenaire financier de la même envergure que d'autres organismes ou acteurs régionaux. Cette crédibilité est aussi assurée par la diversité de provenance des membres qui siègent au Forum, ainsi que par l'approche constructive et le niveau d'exigence face aux projets mis sur pied par le Forum. Il faut aussi souligner qu'il y a une continuité dans l'action et dans l'approche, et ce même si les membres changent au fil des ans.

Après une démarche de réflexion interne sur la participation des jeunes en dehors du Forum Jeunesse, il a été constaté que celle-ci est quasi-inexistante. Le Forum Jeunesse a donc développé des outils de sensibilisation afin d'éliminer les freins à la participation. Il y a eu et il y a toujours des démarches de sensibilisation des jeunes à la participation citoyenne, notamment à travers des conférences ou encore la vigie des conseils étudiants dans les écoles secondaires. Il s'agit ici d'une expertise propre au Forum Jeunesse de Montréal, qui a pu transférer les connaissances et l'expérience acquises à d'autres Forum Jeunesse.

**Mireille TREMBLAY**, Université du Québec à Montréal – *Portrait de l'implication et de l'engagement civique des jeunes dans les Laurentides.*

Dans le cadre d'une recherche-action pour le compte du Forum Jeunesse des Laurentides, Mme Tremblay s'est intéressée à l'implication et à l'engagement des jeunes de cette région. Les organismes communautaires avaient en effet constaté un faible taux de participation de ces derniers aux activités organisées pour eux. La recherche-action avait donc comme objectif de mieux connaître leurs attentes, leurs besoins et leurs motivations face à l'implication et à l'engagement civique, afin d'offrir des pistes qui pourraient amener les jeunes à participer davantage.

Le cadre théorique de cette recherche est organisé autour de trois axes : les droits et la citoyenneté, la participation politique et les facteurs l'influçant, ainsi que l'efficacité politique. Ainsi, être citoyen, c'est pouvoir exercer certains droits, notamment des droits politiques. En tant que citoyen, on peut participer à la société civile et politique, ce qui requiert des compétences civiques que l'on peut acquérir à travers l'éducation à la citoyenneté. Cette éducation fait partie du processus d'intégration à la société. Certains facteurs influencent par ailleurs la participation politique : des facteurs démographiques – le sexe, l'âge, la scolarité – le sentiment de maîtrise

de sa vie – qui permet une confiance en soi importante pour l'engagement – le fait d'avoir une expérience d'engagement et du processus démocratique – engagement politique des parents, par exemple – et l'intérêt envers l'actualité et l'information. Finalement, la participation politique peut être considérée du point de vue de l'efficacité politique, c'est-à-dire l'évaluation du niveau de compétences civiques (efficacité interne) et de l'influence exercée auprès de politiciens (efficacité externe).

Les jeunes interrogés – 235 au total – considèrent que s'impliquer signifie donner son temps pour des causes auxquelles on accorde de l'importance. Il y a donc un aspect moral dans l'engagement, puisqu'il implique des valeurs et des convictions personnelles. Par ailleurs, ceux qui, parmi les jeunes, donnent le plus de leur temps ont une plus grande connaissance de leurs droits politiques et accordent plus d'importance au don de temps qu'aux dons d'argent.

Les formes d'engagement des jeunes sont variées, allant de la sphère personnelle – aide et implication dans la famille ou auprès d'amis - à la sphère sociale et politique – l'action sociale et politique, activités de loisirs et socioculturelles - en passant par la sphère environnementale – préservation de l'environnement et consommation responsable. Plusieurs facteurs liés à la notion d'opportunités encouragent la participation des jeunes. En effet, les jeunes auront tendance à s'impliquer si des activités sont offertes et que les projets suscitent l'intérêt des jeunes. Il faut donc un milieu riche et stimulant pour encourager les jeunes à participer. Par ailleurs, il faut aussi que les jeunes aient des raisons qui les poussent à participer. Celles-ci sont variées. Il peut s'agir du plaisir que l'on tire à réaliser une activité, du fait de se sentir valorisé, d'appartenir à un groupe, de développer de nouvelles compétences ou encore de la satisfaction de mettre en action ses valeurs personnelles.

Finalement, en conclusion de cette recherche-action, plusieurs recommandations ont été émises afin de soutenir l'implication des jeunes. Il faut premièrement reconnaître leur succès et valoriser leurs idées et leurs projets, en plus de les soutenir et de les encourager (soutien financier, matériel, informationnel). Il faudrait accorder plus d'importance à l'éducation aux droits et à la citoyenneté à l'école, et ce dès le primaire. Enfin, il faudrait qu'il y ait plus de discussions et de débats entre les jeunes, et aussi entre ces derniers et les décideurs. En somme, il faut travailler avec les jeunes afin qu'ils participent plus.

### ***Période de questions***

*Quel âge avaient les jeunes que vous avez interviewés ? (Questions à Mme Tremblay).*

Ils avaient entre 13 et 29 ans. En fait, une grosse partie d'entre eux avait entre 17 et 19 ans, mais quelques-uns avaient 13 ans et d'autres, 29 ans. Nous sommes allés dans les maisons de jeunes, qui s'adressent surtout aux 13 à 15 ans, donc nous avons un ou deux groupes plus jeunes. Ensuite, nous nous sommes tournés vers le collégial, donc 17-19 ans.

*Q : Dans le cadre des programmes du Forum Jeunesse, comment répondre au sentiment d'inutilité/d'utilisation de certains jeunes (des jeunes qui ont le sentiment de s'être fait utiliser à des fins politique par des conseillers municipaux, par exemple) ?*

R : En fait, il faut essayer de faire prendre conscience aux jeunes que souvent, les effets de l'implication sont à long terme.

*Q : On interroge souvent les jeunes... mais est-ce qu'il ne faudrait pas se pencher sur l'autre bout, sur les institutions, l'État, interroger les représentants de ceux-ci ?*

R : Il faut travailler avec la population, pour la mobiliser. On s'est inscrit dans une recherche-action. Donc, il faut faire attention, il s'agit de sujets volontaires, qui ont été recrutés, mais qui ont accepté de s'impliquer. Donc je parle des jeunes des Laurentides, mais je parle des jeunes engagés. Par ailleurs, le mandat de recherche questionnait la participation des jeunes. Donc, si on constate qu'ils ne participent pas à ce qu'on organise pour eux, alors, il faut voir pourquoi et à quoi ils s'intéressent. On s'aperçoit qu'à côté des structures mises en place par l'État pour participer, à travers les consultations, les comités, etc., il y a d'autres formes d'engagement qui émergent.

Q : Dans votre présentation, on dirait qu'il y a une vision cynique de la participation, au sens où les citoyens proposent et les institutions disposent. Il n'y a pas vraiment d'engagement clair à tenir compte de la volonté des citoyens, selon vous... (Question à Philippe Gauthier).

R : Il ne s'agit pas d'un cynisme, mais plutôt d'un constat sur la difficulté à articuler besoins personnels – l'engagement étant souvent issu de besoins personnels – et projets de société.

## **Perspectives citoyennes**

**Sandra RODRIGUEZ**, Université de Montréal – *L'engagement et la participation citoyenne chez la génération de l'information (20-35 ans)*.

Depuis l'essor des TIC, deux conclusions sont faites quant à l'engagement et à la participation citoyenne chez les 20-35 ans, selon le point de vue que l'on adopte. Premièrement, certains font le constat d'un désengagement de la part cette génération (constat basé sur les formes de participation « traditionnelles »), malgré la mise sur pied, au moyen des TIC, de projets pour tenter de susciter leur intérêt. En fait, on peut constater que ces projets ne fonctionnent que très peu, car les jeunes n'en ont souvent pas connaissance ou les jugent peu attrayants. À l'opposé, d'autres soutiennent que les jeunes ne sont pas désengagés, mais qu'ils participent autrement, ce qui indique le développement d'une nouvelle culture de participation citoyenne.

Dans ce contexte, Mme Rodriguez s'intéresse au sens que donnent les jeunes adultes de la génération « de l'information » à l'engagement social, ainsi qu'au rapport entre le contexte social et une redéfinition potentielle du sens de l'engagement. Le contexte social dans lequel se formule l'engagement est très important, car il influence la manière de l'individu de voir le monde, ainsi que la place qu'il y occupe. De cela émergent les raisons et les causes qui l'incitent à s'engager, ainsi que les répertoires d'actions qui donnent forme à l'engagement. Dans le cas de la société de l'information, il y a une transformation des espaces de la participation - crise de la démocratie participative et en même temps, présence d'une démocratie plus délibérative où la population prend plus d'importance et où les espaces de participation se fragmentent – et aussi une transformation des réseaux et des modes d'action, notamment à travers les TIC.

L'engagement chez la génération de l'information apparaît comme un amalgame complexe des formes-types de participations identifiées (Zukin et *al.*) pour lesquelles on retrouve, chez chaque génération, une ou des formes de participation particulières. Ainsi, bien que les activités de participation soient similaires à celles des autres générations, les priorités sont différentes (importance de la réalisation de soi versus un devoir pour les générations précédentes, par exemple). Les jeunes préfèrent une moins grande hiérarchisation dans la participation, ils prônent une plus grande responsabilité et plus de choix personnels. Ils mettent en avant l'efficacité des actions plutôt que l'identité ou l'identification à un groupe. De même, ils

valorisent la création plutôt que l'adhésion sans condition à un mouvement ou à un groupe. Tout cela fait en sorte que les formes que va revêtir la participation chez eux vont varier selon les circonstances et selon leurs attentes.

Afin de comprendre le sens donné à l'engagement et à la participation par les jeunes et pour cerner les nouvelles formes de participation, Mme Rodriguez souligne quelques éléments qu'il faut garder à l'esprit. Ainsi, le sens donné à l'engagement est construit de façon collective, mais aussi de façon individuelle, à travers son propre vécu. Il est aussi important de tenir compte de l'usage des TIC par les jeunes, car c'est seulement de cette façon que l'on peut y donner un sens.

**Jolana JAROTKOVA**, Université d'Ottawa – *Les germes de la participation citoyenne : le cas des Latino-Américains de la Ville de Québec*

L'intégration est définie par Schnapper comme la participation globale à la société d'accueil. Ainsi, la participation citoyenne ferait partie de l'intégration. Cette présentation portait donc sur l'expérience de participation citoyenne des immigrants latino-américains de la Ville de Québec, ainsi que sur le sens donné à cette expérience par ces immigrants.

Le premier constat qu'il est possible de faire, c'est que les immigrants latino-américains interrogés témoignent d'une diversité de pratiques, alors que la représentation collective cantonne souvent les immigrants dans des pratiques de participation liées à leur statut de nouveaux arrivants et/ou de membres de communautés culturelles. Ainsi, les pratiques de participation des répondants dépassent largement la sphère de l'immigration ; elles s'étendent à différents domaines de la société québécoise. Les immigrants prennent place dans des organismes communautaires de la société d'accueil, dans des partis politiques, etc.

Bien que les parcours de participation citoyenne soient diversifiés, l'implication auprès de compatriotes ou de Latino-américains récemment arrivés, dont il vient d'être question, précède toute autre implication, citoyenne ou non. Bien que cela ne fasse pas partie des pratiques de participation citoyenne, il peut s'agir d'une étape importante pour certains de ces immigrants avant de s'engager dans l'espace public en tant que citoyens. En effet, à travers cette pratique, ils mettent en avant leur connaissance de la société d'accueil et leur capacité d'y fonctionner assez bien pour être en mesure de venir en aide à d'autres. En quelque sorte, ils affirment une certaine intégration ou appartenance à la société d'accueil. Ces sentiments les encouragent à prendre part à des formes de participation plus orientées vers l'espace public de la société d'accueil.

Les réseaux sociaux semblent jouer un rôle important dans le parcours de participation des interviewés : ils influencent la décision de participer ou non à une organisation ou à un projet d'engagement. Ainsi, dans la plupart des cas, les interviewés s'impliquent dans une organisation où ils connaissent déjà quelqu'un ; cette personne leur présente l'organisation et les y introduit.

Les motivations qui sous-tendent la participation sociale des immigrants latino-américains lient souvent l'intégration à la participation. S'intéresser et participer à la vie sociale et politique d'une société représente pour ces immigrants une condition pour devenir un membre à part entière de cette société. La participation permet de mieux connaître et comprendre la

société d'accueil, car elle permet de faire l'expérience de la société au-delà du marché du travail et des obligations quotidiennes.

Par ailleurs, à travers la participation, les immigrants recherchent aussi la reconnaissance de leur statut de citoyen à part entière de la société d'accueil. En s'adonnant à des pratiques qui dépassent leur identité et leur statut plus particuliers d'immigrants et de Latino-américains, des pratiques qui sont orientées vers la société québécoise en général, les immigrants demandent à être considérés comme tout un chacun, pas seulement comme un expert de telle communauté culturelle ou d'une certaine réalité immigrante. On retrouve là un obstacle important à la participation des immigrants : il arrive que, lorsqu'un immigrant s'engage dans l'espace public, il y ait une pression pour qu'il prenne en charge les dossiers ou les projets en lien avec les relations interethniques et l'immigration, qu'il représente son groupe d'origine en particulier ou les immigrants en général. Ainsi, certains souhaitent ne pas se voir octroyer un rôle particulier assigné dès le départ, et pouvoir remplir le rôle de simple citoyen, avec un vécu peut-être différent, mais aussi différent que le sont les vécus de ceux qui sont nés ici ; ils souhaitent être tout simplement légitimés en tant que citoyen à part entière. Sous une telle forme, les pratiques de participation auraient alors plus de chances d'être vécues comme véritablement « intégratrices ».

## **Processus et gouvernance I**

**François P. ROBERT**, Université du Québec à Montréal – *Définir la participation citoyenne par la délibération et l'engagement : impacts et enjeux.*

Dans le cadre de sa recherche doctorale, M. Robert s'intéresse à l'effectivité ou à la réalité de la relation entre délibération, participation et engagement lors des démarches délibératives. En d'autres mots, est-ce que les citoyens qui lient délibération, participation et engagement ont raison de le faire ? Dans cette communication, il a surtout été question de définir les concepts, la question de recherche et la méthode utilisée par M. Robert dans le cadre de son doctorat.

Il y a trois principaux concepts que M. Robert utilise : la démarche délibérative, la délibération en tant que telle et l'engagement et la participation. Ces deux dernières notions sont ici liées, même si, bien souvent, dans les sciences sociales, les auteurs s'intéressent soit à l'une, soit à l'autre.

Le concept de démarche délibérative introduit un aspect de temporalité, car une démarche implique plusieurs étapes qui se succèdent. Il existe plusieurs méthodes de démarches délibératives (par exemple une session d'information suivie d'un vote), qui sont composées d'artefacts, c'est-à-dire d'éléments comme un vote sur un aspect précis. Ce découpage de la démarche délibérative permet de regrouper des formes de démarches délibératives qui sont, par ailleurs, très éclatées.

Le concept de délibération délimite le terrain d'étude de M. Robert en permettant d'évaluer les démarches à retenir ou à rejeter. La délibération est une situation où les gens intéressés par un enjeu quelconque se réunissent pour discuter et débattre de manière sincère et réciproque afin de prendre une décision qui est acceptable pour tous.

La participation et l'engagement sont deux concepts distincts, mais liés. Alors que la participation a lieu à travers une seule action concrète qui contribue à une démarche

délibérative, l'engagement est un continuum constitué des diverses actions d'une personne visant à ce que la démarche délibérative donne des résultats effectifs.

Il s'agit donc de vérifier si les gens qui participent et s'engagent dans une démarche délibérative ont une appréciation de la délibération par rapport aux résultats de la démarche. Pour répondre à cette question, M. Robert envisage une démarche de recherche holistique qui lui permettra d'ancrer et d'enrichir le contenu théorique sur la participation et la délibération. Il prévoit effectuer des entrevues en profondeur sur le sens de l'engagement et la participation dans le contexte de démarches délibératives, avec des participants et des non-participants. Par la suite, il compte élaborer un questionnaire en ligne afin d'enrichir les entrevues.

**Julie CARON-MALENFANT**, Institut du Nouveau Monde – *La participation des parties prenantes dans la construction de l'acceptabilité sociale.*

Souvent, dans les processus de consultation, on se questionne sur la valeur des interventions faites par les citoyens lorsque vient le temps de prendre connaissance des conséquences découlant de la consultation. Cela amène une réflexion sur les pratiques de consultation, qui doivent être conjuguées avec des décisions bureaucratiques et les normes qui encadrent ces décisions.

Contrairement aux impacts sociaux, qui sont tangibles et qui peuvent être prévus suite à une étude préliminaire d'un projet, l'acceptabilité sociale ne peut pas être anticipée. Il s'agit plutôt d'un degré de confort d'une collectivité face à un changement et face aux impacts de ce changement. C'est le résultat d'un processus collectif de discussion et de débat entre les parties concernées par un projet, une politique ou un programme, un processus qui vise à en élaborer les conditions minimales afin de l'intégrer à une communauté et à un milieu naturel donné. Ce processus est imprévisible dans la mesure où on ne conclura pas nécessairement à l'acceptabilité sociale. L'acceptabilité sociale est relative dans la mesure où un projet peut être accepté ici et maintenant, mais rejeté dans un mois ailleurs. De plus, il faut souligner que les parties prenantes n'apparaissent pas toujours comme étant les plus évidentes. En effet, la partie prenante est déterminée par l'intérêt qu'elle a pour le projet et non par les impacts que celui-ci peut avoir sur elle.

Ce ne sont pas toutes les situations qui demandent une démarche d'élaboration de l'acceptabilité sociale. Il faut qu'il y ait un changement qui risque de remplacer un *statu quo* face auquel on retrouve au moins deux groupes avec des intérêts différents qui amènent des choix différents sur lesquels il est possible de s'interroger. Il faut aussi que le projet qui est à la source de la démarche de l'acceptabilité sociale suscite de l'intérêt. Si ce n'est pas le cas, alors il n'y a pas vraiment d'enjeu, puisque le projet apparaît comme étant accepté.

Finalement, l'élaboration de l'acceptabilité sociale vise aussi à considérer les citoyens comme des experts de leur propre condition qui participent à la construction de l'acceptabilité.

### ***Période de questions***

Q : *Il faudrait éclaircir la notion ou le terme d'artefact utilisé dans la présentation. Généralement, un artefact est un objet concret, quelque chose qui laisse des traces matérielles (ex : un procès-verbal). Il manquerait peut-être une catégorie de découpage. (Question à François P. Robert).*

R : Pour moi, les artefacts sont aussi des actions telles que voter, faire une intervention, donc des morceaux qui permettent de construire chacune des démarches de délibération. Mais, c'est vrai qu'il faudrait peut-être trouver un nouveau terme.

Q : *J'aimerais revenir sur les modalités du processus d'acceptabilité sociale. Est-ce que la construction de l'acceptabilité sociale aboutit toujours et qu'est-ce qui se passe quand cela n'arrive pas ? Aussi, je me questionne sur la pertinence d'un atelier pour élaborer l'acceptabilité sociale, étant donné l'éclatement des démarches et des méthodes de participation. (Question à Julie Caron-Malenfant).*

R : Commençons par votre deuxième question. Bien qu'il y ait effectivement une foule de méthodes possibles et qu'elles soient éclatées (l'utilisation d'une plateforme web, par exemple), je pense qu'il est toujours intéressant et pertinent de convoquer des gens pour un atelier de travail, car ça permet une relation face-à-face.

Q : *Évaluer l'acceptabilité sociale, n'est-ce pas jouer le jeu des promoteurs ? (Question à Julie Caron-Malenfant)*

R : Non, car il y a la possibilité d'échec du processus. Donc, il se peut que le projet ne soit pas acceptable, car il ne s'agit pas de faire accepter un projet à tout prix.

Q : *Comment répondre aux critiques quant à la démarche d'acceptabilité sociale ? (Question à Julie Caron-Malenfant)*

R : Il y a des critères de transparence et d'ouverture qui guident la démarche et les gens le voient, puisqu'ils participent à la démarche. Par ailleurs, on propose souvent l'étude de scénarios où on inclut le statu quo. Donc, les gens ont l'occasion de se prononcer sur le fait de ne rien faire. Cela permet de désamorcer certaines critiques.

Q : *L'acceptabilité sociale soulève un certain problème conceptuel. Dans le mot acceptabilité, il y a une certaine intentionnalité ou finalité qui est d'accepter, de rendre acceptable, de faire consensus. Dans la consultation, la finalité est cachée, tandis qu'ici ce n'est plus le cas. (Question à Julie Caron-Malenfant)*

R : Mais, est-ce qu'on peut en vouloir aux promoteurs d'un projet de souhaiter que leur projet fonctionne ?

Q : *Mais tout le risque est de demander à des gens de participer à un quelconque projet de marketing social au lieu de participer à un véritable projet de citoyenneté... (Question à Julie Caron-Malenfant)*

R : Je ne crois pas que cela soit une étude de marketing déguisée en projet social, parce qu'il y a une sincérité au départ dans la volonté de voir le projet adapté à une communauté.

## **Processus et gouvernance II**

**Julie DEBAYEVE**, Université Lyon 2 et Université Laval – *La compétence du citoyen profane dans l'expertise scientifique.*

Mme Debayeve s'intéresse à l'entrée des citoyens dans les dispositifs d'expertise scientifique. Il y a donc un renouvellement des relations entre les scientifiques et les non-scientifiques. Ce

renouvellement se fait dans un contexte où on l'on critique la perspective utilitariste et techniciste qui prévalait auparavant dans le monde scientifique et où les citoyens, pris dans une société du risque, questionnent la validité de la science. Cette nouvelle relation entre experts et citoyens profanes amènerait une construction collective du sens. Avec l'arrivée des citoyens profanes, l'expertise scientifique est donc en train de se transformer et l'espace hétérogène de significations qui est issu de cette transformation demande une nouvelle sociologie de l'expertise.

L'expertise et la citoyenneté, ainsi que la nouvelle dynamique qui existe entre ces deux notions, constituent la première partie de la communication de Mme Debayeve. La légitimité scientifique se retrouve au centre de cette nouvelle dynamique, qui induit une certaine tension entre l'élargissement démocratique et la légitimité scientifique, dont les critères de validité et de crédibilité sont questionnés. Cette réflexion sur ces principes établissant la légitimité scientifique introduit dans les sciences de nouveaux principes éthiques et philosophiques. À l'opposé de l'expertise scientifique, on retrouve les savoirs quotidiens qui exigent aussi une certaine reconnaissance. Sans celle-ci, le savoir des citoyens ne serait pas reconnu comme légitimes dans des situations conflictuelles impliquant des enjeux scientifiques. En fait, le débat public permet justement cette reconnaissance, puisqu'il permet l'ouverture d'un espace de circulation et d'échange entre la société et les laboratoires, ce qui amène une reconfiguration du processus de construction du savoir. Par ailleurs, pour que le citoyen soit reconnu comme expert, il faut qu'il ait une certaine compréhension des enjeux scientifiques. Cette nécessité soulève certaines questions quant à l'accès, principalement fourni par les médias, du public à l'information scientifique pertinente. En effet, on questionne souvent les formes de visibilité et la façon d'énoncer l'information. Est-ce que l'information peut être facilement trouvée et est-elle diffusée assez largement? Est-ce que la façon de présenter l'information permet aux citoyens profanes de comprendre? Cela met en évidence la nécessité de la diffusion de la culture scientifique, diffusion qui comporte deux aspects : les explications des experts et la compréhension des enjeux par les citoyens.

Du point de vue du citoyen profane, la participation au débat public implique une dynamique identitaire. En effet, l'expertise qu'on pourrait appeler citoyenne ou profane doit être définie, tâche compliquée par le fait qu'il existe plusieurs types d'expertise et donc plusieurs types d'expert: l'expert sans qualification (les fermiers); l'expertise collective d'une communauté; l'expertise acquise par la pratique ou l'« expertise d'usage »; finalement, l'expertise acquise dans le jeu des interactions. Les savoirs profanes sont parfois institutionnalisés. Toutefois, ce n'est pas toujours le cas, comme le rappelle Foucault avec son concept de pouvoir-savoir, qui lie le savoir avec le pouvoir des groupes dominants, qui déterminent quel savoir est légitime.

Le savoir profane et l'expertise scientifique peuvent être conjugués pour donner lieu à une construction collective du sens, à travers le processus de médiation qui est « un moyen de coordonner les interactions humaines, de fonder la société et de redéfinir la médiation collective anciennement assumée par les élites ». La médiation permet de réguler l'espace public, ainsi que de résoudre collectivement les problèmes posés par la science (Debayeve 2009).

La négociation des problèmes publics et des identités, qui permet l'émergence du sens collectif, peut se traduire par plusieurs concepts. La coproduction comme logique d'intervention implique la relation entre la construction des identités et la recherche collective, tandis que le concept de traduction implique un va-et-vient entre le monde social (ou monde complexe) et le laboratoire. Cette négociation peut aussi être une construction collective des enjeux publics, ou

encore devenir une controverse scientifique. Ces notions ont en commun le concept d'acceptabilité sociale, qui semble être au cœur de la négociation des problèmes publics et de l'identité.

La construction collective du sens appelle aussi à repenser les représentations sociales et politiques. Il faut notamment repenser les définitions données de différents termes et concepts pour homogénéiser les discours. Il faut aussi mettre à jour les croyances et les idéologies sous-jacentes aux représentations dominantes, qui ne sont pas toujours reçues de la même façon.

**Anton GUBNITSYN**, Université Laval – *L'expérience de la participation des citoyens au gouvernement local de la Fédération de Russie.*

La participation citoyenne au gouvernement local a une longue histoire en Russie. Ainsi, les Cosaques – groupe culturel apparu au 15<sup>e</sup> siècle – avaient une forte tradition d'autonomie et d'auto-gouvernement. Toutes les décisions concernant la communauté étaient prises par le Cercle, c'est-à-dire par l'ensemble des Cosaques adultes. Toutefois, au 18<sup>e</sup> siècle, le tsar Pierre le Grand a obligé les Cosaques à s'intégrer à l'Empire russe.

Par la suite, au 19<sup>e</sup> siècle et au début du 20<sup>e</sup>, apparaît le Zemstvo. Il s'agit d'un système de gestion territoriale qui est constitué des assemblées locales et provinciales, qui étaient élues par la noblesse et les propriétaires fonciers. Ces derniers étaient divisés en trois groupes : les propriétaires fonciers individuels, les propriétaires fonciers collectifs (communautés de paysans) et les propriétaires des immeubles urbains. Ces assemblées ont été très importantes pour le développement de la Russie puisqu'elles se chargeaient du développement des établissements scolaires et de santé ainsi que du réseau routier. Durant l'époque soviétique, les formes de gouvernement local ont été démembrées.

Ce n'est qu'après la Perestroïka que les auto-gouvernements locaux ont refait surface. Entre 1990 et 2003, diverses législations ont été mises en place pour en définir le rôle et encadrer leur fonctionnement. Selon la définition législative, les auto-gouvernements sont « une forme de réalisation du pouvoir par le peuple ». De ce fait, la municipalité a beaucoup de pouvoirs : déterminer le budget local, l'organisation de la distribution de l'énergie, le réseau routier, les services publics et sociaux comme le logement social, les transports en commun, l'éclairage public, les bibliothèques et les centres de sports, etc.

La structure des gouvernements locaux ressemble dans une certaine mesure à celle que l'on connaît dans les municipalités québécoises. Les citoyens élisent le conseil local et le chef de la municipalité. Ce dernier a la responsabilité de former l'administration locale qui va remplir les fonctions exécutives. Toutefois, dans certains cas, il y a aussi un directeur de l'administration nommé par le conseil local. Le directeur s'occupe de l'administration à la place du chef de la municipalité. Parfois, aussi, ce dernier est élu par le conseil local et non par la population. Par ailleurs, à l'intérieur de cette structure, on retrouve plusieurs formes de participation des citoyens au gouvernement local. Il peut y avoir des référendums, des réunions publiques, les citoyens peuvent initier un projet de règlement, etc.

Il semblerait que l'auto-gouvernement a toutefois connu des problèmes dans les dernières années. Tout d'abord, la population manifeste peu d'intérêt à participer, ne voyant pas forcément l'utilité de la chose. Cela est aggravé par le fait que l'organisation des instances de

participation est empreinte d'un grand formalisme de la part de l'administration. Les employés de la municipalité organisent la participation citoyenne parce qu'il faut le faire, et non par conviction que cette participation est souhaitable. Finalement, l'auto-gouvernement local est remis en question par une partie de la population et des scientifiques russes. Ces problèmes mènent à conclure que l'avenir de l'auto-gouvernement russe n'est pas très clair, peut-être même menacé.

### **Période de questions**

*Q : Quel est le lien entre le niveau municipal et le niveau national ? Est-ce que les mêmes partis se présentent ? (Question à Anton Gubnitsyn)*

R : Oui, ce sont les mêmes partis, lorsqu'il y en a. Sinon, ils sont indépendants.

*Q : Est-ce qu'il y a une possibilité de communication bidirectionnelle, c'est-à-dire d'une part les médias vers la population, comme présenté dans la communication, mais aussi d'autre part dans l'autre sens ? (Question à Julie Debayeve)*

R : Il y a deux phénomènes. Il y a la distribution de l'information, qui va effectivement du haut vers le bas, mais il y a aussi la production de représentation, qui est saisie par les médias.

*Q : Pourquoi affirmez-vous qu'il y a un formalisme dans l'organisation de la participation ? (Question pour Anton Gubnitsyn).*

R : Par expérience personnelle. Les consultations existent parce qu'elles doivent être mises sur pied, mais il n'y a pas une réelle volonté de susciter la participation. Par exemple, il n'y a pas de diffusion de l'information.

*Q : Pourquoi le citoyen devrait-il être un expert? N'y a-t-il pas une tension entre les deux logiques ? (Question à Julie Debayeve)*

R : Il ne s'agit pas vraiment d'une prise de position, mais plutôt du constat qu'il s'agit d'un phénomène qui est en train de se produire et que j'étudie.

*Q : Quelle est la différence entre experts « en général » et experts payés par un organisme ? Par exemple, quel est le statut d'un professeur de biologie à la retraite qui s'implique dans une cause environnementale ? (Question à Julie Debayeve).*

R : Il n'y a pas de termes pour cela encore, il s'agit d'une nouvelle réalité.

### **Caucus 4-6**

À la fin de cette première journée, les participants présents se sont réunis en sous-groupes afin de discuter des idées fortes, ainsi que des points difficiles et des tabous qui ressortent de cette première journée de présentation et de discussion.

#### **Les idées fortes**

La question du sens de la participation citoyenne : la définition de la participation citoyenne passe par le sens que les acteurs donnent à leur action. Ce sens est construit à la fois individuellement et collectivement. Il s'agit de rechercher ce sens plutôt que de chercher à énumérer, circonscrire ce qu'est la participation citoyenne et de rejeter ce qui ne l'est pas.

La participation se retrouve dans plusieurs domaines, il y a une volonté de participer autant dans la communauté qu'au travail. Cela amène la question de la sphère publique vs la sphère privée, notamment à travers les formes d'implication au niveau personnel, comme le recyclage ou la consommation responsable.

La participation citoyenne est une question de lien social au niveau individuel, mais est aussi multidimensionnelle : il y a l'implication (l'action) et l'engagement (continuité de l'action).

#### *Les idées taboues*

La difficulté de définir de façon commune la participation : il y a plusieurs sens qu'on peut donner au terme de participation. Il y a plusieurs aspects que l'on peut examiner et plusieurs points de vue que l'on peut prendre pour point de départ. Pour certains, il ne faudrait pas définir la participation, car il s'agit d'un enjeu même de la participation. Qui est-ce qui peut définir ce qui est de la participation et ce qui n'en est pas ? Qui a la légitimité pour le faire ? Est-ce qu'il y a de la participation dans la sphère domestique ? Est-ce que la participation dans des mouvements d'extrême droite est aussi valable et entre dans ce qu'on pourrait définir comme participation citoyenne ?

Pouvoir et participation citoyenne : idée qu'il s'agit parfois de soutirer le pouvoir à l'autre... Pour certains, ce point de vue est très réducteur.

**14 mai 2009**

*Retour sur le caucus 4-6 d'hier pour ceux qui étaient absents (voir ci-dessus). Par ailleurs, M. Brouard, suite aux discussions d'hier, a tenté de tracer un schéma de la participation citoyenne.*

M. Brouard définit la participation citoyenne de la façon suivante : « Face à des enjeux, des éléments déclencheurs et une responsabilisation personnelle, l'individu-citoyen pose des actions dans l'espace privé et public suite à des initiatives permettant de tenir compte des intérêts collectifs et individuels se situant dans un environnement contextuel et temporel. » (Brouard 2009). Le modèle est considéré comme intéressant. Toutefois, quelques personnes questionnent l'absence de l'aspect du don ou de la gratuité dans la participation citoyenne. Est-ce que le fait d'être payé, de faire quelque chose pour une rémunération, c'est toujours de la participation ? Ne serait-ce pas un changement de logique, un passage d'une logique du don à une logique marchande ? On peut aussi conclure qu'il s'agit d'un nouveau phénomène puisque de plus en plus de gens participent à travers leur travail.

### **Définir la participation citoyenne**

**François BROUARD**, Carleton University, Sophie LARIVET, École Supérieure du Commerce Extérieur, Ouafa SAKKA, Carleton University, Université Carleton - *Entrepreneuriat social et participation citoyenne*.

La présentation de M. Brouard a porté sur l'entrepreneuriat social, qu'il a voulu positionner par rapport au concept de participation citoyenne. L'entrepreneuriat social est vu comme une forme de participation des citoyens à l'espace public, où l'initiative est prise par les citoyens. Il s'est développé dans un contexte où les organismes communautaires dépendent de revenus irréguliers – dons et subventions gouvernementales – et où les besoins sociaux sont

grandissants, notamment étant donné le vieillissement de la population. À la différence de l'entreprise traditionnelle, la mission de l'entreprise sociale est – comme le nom l'indique – orientée vers la sphère sociale, vers les besoins sociaux auxquels subviennent généralement les organismes communautaires et à but non lucratif. Cela fait de l'entrepreneuriat social un concept double, intégrant à la fois le côté entrepreneurial – les méthodes de gestion – et social – mission sociale, agent de changement social et responsabilité sociale. Il s'agit donc d'appliquer les méthodes de gestion entrepreneuriales ainsi que les notions d'investisseurs dans le domaine social, afin d'amener certaines innovations et une prise de risque et de faire éventuellement des profits qui, par la suite, seront réinvestis afin d'améliorer les services que l'entreprise sociale offre à ses bénéficiaires. Les profits sont alors perçus comme une solution qui permet de stabiliser les organismes communautaires adoptant la formule de l'entrepreneuriat social, ainsi que d'améliorer leurs capacités de mener leur mission sociale et de participer au changement social. M. Brouard a finalement conclu en soulignant certains défis auxquels fait face l'entrepreneuriat social. Il y a premièrement un intérêt de plus en plus important quant aux différents besoins sociaux et donc de plus en plus d'occasions pour l'entrepreneuriat. Toutefois, il est nécessaire de sensibiliser et de former les personnes concernées quant à l'importance de cette forme de prise en charge des enjeux sociaux. Par ailleurs, l'implantation de l'entrepreneuriat social pose certains défis : il y a peu de modèles connus ; il faut développer des moyens de supporter les entrepreneurs sociaux qui prennent des risques pour lancer leur entreprise ; il y a la question de l'équilibre entre les différentes formes de rentabilité – sociale et économique – et finalement, il est nécessaire de changer les représentations concernant l'entrepreneuriat dans le milieu sociocommunautaire, où la possibilité de faire des profits est un sujet tabou.

**Laurence BHERER**, Université de Montréal – *Participation citoyenne, gouvernance et démocratie participative*.

Pour Mme Bherer, la participation représente un champ très large, qui est à la fois un phénomène social qui fait et doit faire l'objet d'étude scientifique et un idéal démocratique. Il s'agit ici de faire une exploration de ce champ dans lequel il est possible de retrouver plusieurs façons d'envisager et d'étudier la participation, en plus d'examiner celle-ci comme un idéal démocratique. Bherer distingue 5 approches de la participation comme objet d'étude. La participation électorale est le fait de voter ; elle est initiée par la Loi électorale, qui exige la tenue d'élections et vise l'individu électeur. L'action collective, quant à elle, est initiée par des groupes particuliers qui veulent défendre une certaine cause et visent les individus et les groupes. Elle peut prendre plusieurs formes : manifestation, mobilisation, etc. La participation civique correspond aux gestes posés par les individus qui décident de participer à la vie politique, en étant membre d'un parti politique, par exemple. Les individus sont donc à la fois les initiateurs et les cibles de la participation. La participation publique est initiée par le gouvernement, qui met en place des espaces pour que les citoyens participent, directement à travers ses fonctionnaires ou encore à travers des experts qui sont engagés, sous forme de conseils de quartier, par exemple. Ici, ce sont des individus et des groupes qui peuvent participer, on parle parfois de « stakeholders », ou encore de parties prenantes. On parle ici des conseils d'établissements scolaires ou encore du BAPE. Finalement, il y a la participation sociale, où on s'intéresse plus aux individus qui donnent leur temps. Il y est donc question de don, à travers le bénévolat, l'engagement communautaire ou encore le temps. Il est possible aussi que d'autres approches de la participation comme objet d'étude puissent être ajoutées à celles-ci.

Tout comme pour la participation comme objet de recherche, il existe plusieurs approches à la participation en tant qu'idéal démocratique : la gouvernance, la démocratie

participative, la démocratie délibérative. Bien que ces trois approches posent donc la participation en tant qu'idéal démocratique, il ne s'agit pas d'équivalence. La gouvernance s'intéresse plutôt à la nouvelle interaction entre les sphères privée et publique, où le public s'ouvre au privé, que ce soit sous la forme d'un partenariat public-privé ou encore de dispositifs de participation citoyenne à l'intérieur de l'État. La démocratie participative est quant à elle une proposition normative qui met en avant l'appropriation par les individus de leur devenir ou de celui de leur communauté. La démocratie délibérative est aussi une critique de la démocratie représentative, mais qui va moins loin dans cette critique que la démocratie participative. Il s'agit de trouver une façon de produire le consensus dans la société ou de redonner une légitimité aux décisions publiques grâce à des nouveaux moyens de délibération.

Finalement, Mme Bherer introduit deux questions concernant ces différentes approches de la participation comme idéal démocratique. Premièrement, est-ce que des pratiques participatives correspondent plus à l'une ou l'autre de ces approches ? Les idéaux normatifs influencent les critères d'évaluation des pratiques participatives, ce qui peut faire en sorte que certaines pratiques apparaissent comme étant plus participatives aux yeux d'un observateur adoptant un idéal normatif plutôt qu'un autre. Par ailleurs, Mme Bherer pose la question de l'existence d'une opposition entre les idéaux démocratiques. Selon elle, cette opposition existe parce que la participation n'est pas définie de la même façon par tous. Ainsi, certains vont rejeter les pratiques de démocratie délibérative, car pour eux, la participation doit leur permettre de conserver un rapport de force. Dans l'organisation de la participation sur le terrain, il y aurait donc une opposition entre les façons d'organiser la participation qui correspond à différents idéaux démocratiques.

**Stéphanie GAUDET**, Université d'Ottawa. *De la participation sociale à la participation citoyenne. Exercice de définition de concepts.*

Prenant comme point de départ une réflexion sur le rapport entre individu et collectivité et utilisant une perspective antiutilitariste de l'action individuelle, Mme Gaudet s'est intéressée à la participation sociale en tant que forme de participation citoyenne. Mme Gaudet part du point de vue de l'individu, point de vue essentiel si on veut bien saisir les changements sociaux qui sont en train de se produire au niveau de la société. Il s'agit ici de ne pas confondre individualisation et individuation. Alors que l'individualisation fait référence à des valeurs, une culture spécifique où l'individu devient de plus en plus une institution, l'individuation est plutôt le processus par lequel l'individu se différencie de ses pairs, à travers ses choix, ses représentations, ses pratiques et son parcours de vie. Le fait que l'individu veuille composer lui-même son parcours de vie et ses pratiques doit être pris en compte par ceux qui étudient et organisent la participation citoyenne, puisque le collectif est en redéfinition.

Du point de vue de l'individu, la participation citoyenne est comprise par Mme Gaudet comme le pouvoir de redéfinir le collectif, non seulement au niveau théorique, mais aussi au niveau de l'action, donc de construire le collectif, au niveau des pratiques et des représentations. Cette construction vise le bien commun et est tributaire de certaines normes éthiques communes à une société donnée à un moment donné.

La participation citoyenne peut être organisée selon deux axes : celui de l'institutionnalisation et celui de l'interaction. Les formes de participation citoyenne peuvent être situées le long de ces axes, selon leur degré d'institutionnalisation et d'interaction.

Une fois ces deux axes posés, il s'agit de situer la participation sociale. Ce qui caractérise principalement la participation sociale, c'est le face-à-face, l'interaction, puisqu'il s'agit de la création du lien social, que cela soit dans un contexte institutionnalisé ou non. De façon plus précise, la participation sociale, c'est donner du temps, donner de soi, en-dehors d'une logique marchande. Or, donner du temps et de soi, c'est participer à la construction du collectif, de ses représentations et de ses pratiques. C'est aussi créer un lien de confiance – confiance que le don sera retourné, un engagement en termes de valeurs et de responsabilité sociale. De cela résultent les liens sociaux sans lesquels l'existence des institutions de la collectivité serait compromise. Donc, on peut comprendre la participation sociale comme une forme de participation citoyenne. Ainsi, l'individu n'est pas opposé au collectif, mais en est plutôt la base ; il faut donc penser les deux à la fois.

### **Période de questions**

*Q : En ce qui concerne la consommation responsable, et plus précisément l'achat local, dans le schéma de la participation sociale, on pourrait considérer qu'il ne s'agit pas d'une interaction en tant que telle, mais d'une certaine façon, il s'agit d'une interaction avec son environnement immédiat. Qu'en pensez-vous ? (Question à Stéphanie Gaudet)*

R : Ici, le fait d'acheter localement a des répercussions sur le milieu local, il ne s'agit pas d'un individu en action face à un autre individu.

*Q : On définit la participation sociale par le don, mais n'est-ce pas un modèle pur ou saint d'un individu complètement neutre ou désintéressé, et par le fait même une certaine prise de position politique, alors qu'on pourrait avoir un autre idéal démocratique où il existerait une possibilité de rémunération et que cela serait toujours une participation sociale/citoyenne. (Question à Stéphanie Gaudet)*

R : Le modèle est présenté parce que la vie quotidienne est souvent représentée sous une forme économique où la logique d'intérêt règne. C'est juste dans une certaine mesure, car il y a des logiques différentes qui se superposent, dont la logique d'intérêt. Ainsi, personne n'est jamais totalement désintéressé. Il faut mettre la logique du don en avant, sinon l'analyse est toujours dans une logique plus ou moins intéressée. Il est vrai que dans un autre idéal démocratique, on pourrait rémunérer les gens, mais alors, il y a une certaine relation de pouvoir entre ceux qui sont rémunérés et celui/ceux qui rémunèrent. Toutefois, il faut avouer que de plus en plus il y a une mixité, notamment au niveau des gens qui travaillent dans le domaine du social et qui sont très engagés aussi.

*Q : Qu'en est-il de la dimension du genre dans le modèle de participation sociale ? (Question à Stéphanie Gaudet).*

R : Dans le contexte du colloque, il est difficile de présenter tous les aspects de la participation sociale en tant qu'objet d'étude, mais il s'agit d'une dimension présente dans les recherches en cours, notamment lorsqu'on observe que les femmes sont beaucoup plus présentes au niveau de l'entraide.

*Q : Est-ce que la participation ne nécessite pas des individus avec un certain caractère d'entrepreneurs ? (Question à François Brouard)*

R : Il s'agit plutôt de gens qui sont passionnés par ce qu'ils font, peu importe le milieu.

*Q : On peut constater que plusieurs dimensions ont été utilisées dans ces présentations. Est-ce que ça prend d'autres dimensions ou est-ce qu'il n'y aurait pas un lien entre ces dimensions ?*

R : S.G : La base d'une définition de la participation serait la participation comme finalité et les formes de participation. L.B. : La participation citoyenne est un champ complet d'étude, donc cela dépend à quoi on s'intéresse.

Q : *Un éclaircissement sur les formes d'entrepreneuriat social est demandé, par rapport aux exemples donnés auparavant. Par exemple, la fondation du Cirque du Soleil pour l'eau pourrait être vue comme de la philanthropie, alors que la clinique du docteur Julien serait plutôt un organisme à but non lucratif. (Question à François Brouard)*

R: Les limites de l'entrepreneuriat social ne sont pas très claires. La ligne entre la philanthropie et l'entrepreneuriat est très mince. Par exemple, Communauto était un organisme à but non lucratif, mais le responsable a choisi d'en faire une entreprise lorsqu'il s'est retrouvé pris avec le C.A. C'est donc aussi l'utilisation des profits qui entre en ligne de compte. Une typologie a été construite avec trois dimensions : l'autosuffisance, l'innovation et la mission sociale. Ce sont les degrés qui aident à définir si une entreprise est sociale à un moment donné.

## **Définition et sens de la participation citoyenne**

**Alejandro RADA DONATH**, Université du Québec à Chicoutimi. *Le pouvoir de l'éthique de société dans la participation citoyenne*

Pour M. Rada Donath, nous assisterions à la naissance d'un nouveau type de société qui s'approcherait de la Renaissance humaniste du XIV<sup>e</sup> siècle. Il s'agirait d'un refus par les citoyens – et surtout par les jeunes – de la civilisation capitaliste dans laquelle nous vivons maintenant et d'une volonté de vivre dès maintenant dans une société nouvelle basée sur les valeurs humanistes. C'est parce qu'il y a cette volonté de vivre autrement qui se traduit en des actions concrètes que la transformation de la société peut se produire. À la différence de la Renaissance du XIV<sup>e</sup> siècle, cette Néo-Renaissance serait plutôt orientée vers le futur, vers les nouvelles connaissances. Dans cette nouvelle éthique de société – éthique en tant que sens de la société – la société civile prendrait de plus en plus de place par rapport à l'État, sous la forme de l'intelligence collective des citoyens. La nouvelle société est donc l'ensemble des citoyens organisés en associations, institutions, entreprises qui veillent au bien commun. De son côté, l'État est de plus en plus impuissant parce que la société civile est de plus en plus complexe, de moins en moins compétent par rapport aux citoyens dont l'intelligence collective croît et il a de moins en moins de ressources. De la démocratie représentative, nous sommes passés à la démocratie informationnelle, dans la mesure où cette forme de démocratie serait constituée par des réseaux d'information et de communication de la société civile. C'est dans ces réseaux « glocaux » que l'on retrouverait la gouvernance, puisque c'est grâce au partage de l'information stratégique que l'on dépasse les rapports de forces qui animaient la démocratie jusqu'à maintenant. On serait alors dans un espace public sans rapports de force, puisque c'est à travers la nouvelle intelligence collective que les décisions seraient prises.

**Marie-Ève MAILLÉ**, Université du Québec à Montréal. *La création de sens en environnement, prélude à toute participation.*

Dans le cadre de sa recherche doctorale portant sur les conflits autour de projets de développement ayant un impact sur l'environnement, Mme Maillé s'intéresse notamment à la création de sens à partir de l'information disponible qui est apportée par les citoyens concernés

par les projets de développement. Cette création de sens est un prélude à la participation citoyenne, puisque c'est par ce processus que les citoyens décident s'ils sont en accord ou non avec le projet, et donc de la forme que prendra leur participation.

Le processus de création de sens est socialement ancré et actif dans la mesure où les acteurs participent activement aux diverses étapes de ce processus – il ne s'agit pas donc d'un sens reçu, mais d'un sens créé. Ce processus est rétrospectif, puisqu'il vient en réaction à un événement qui s'est produit, tout en étant prospectif, puisque le sens est créé à partir de l'action, donc des gestes et des paroles des acteurs. Il s'agit d'un processus qui est orienté vers la plausibilité du sens créé pour les acteurs, plutôt que vers son exactitude. Finalement, le processus de création de sens est étroitement lié à l'identité des acteurs qui influencent le sens qui est créé.

Le processus de création de sens dépend du schéma interprétatif des acteurs. Ce dernier est souvent confondu avec le processus de création de sens lui-même. Toutefois, c'est lorsque l'information quant au projet qui suscite un conflit est passée par la grille du schéma interprétatif de l'acteur que le sens peut se créer. La situation est donc perçue à travers un schéma interprétatif ou un cadre qui varie selon les acteurs qui, par le fait même, peuvent ne pas attribuer le même sens à cette situation et aux risques qui s'y rattachent. Cette perception des risques n'est pas la même selon l'information à laquelle les acteurs ont accès, leurs émotions face à la situation ainsi que leur identité, et notamment leur genre.

Mme Maillé souligne ici que même la science n'échappe pas à ces facteurs qui influencent le schéma interprétatif à travers lequel on perçoit les risques liés à une situation de conflit environnemental, et ce, même si la science est souvent représentée comme objective et neutre. En fait, les scientifiques sont influencés par l'institution à laquelle ils sont rattachés, car les approches par rapport aux objets d'études – et par rapport aux risques - varient selon les institutions. Ils ne sont pas non plus toujours d'accord entre eux.

Il s'agit ici un peu du cadre dans lequel Mme Maillé prévoit effectuer sa recherche doctorale. Elle propose d'étudier les schémas interprétatifs d'acteurs impliqués dans des conflits environnementaux et d'analyser le partage de ces schémas par l'analyse de réseaux sémantiques, complétée par l'analyse de réseaux de diffusion de l'information.

**Timeri MARTIN**, Université Laval. *Être citoyen romain : une fausse démocratie sous la République*

Mme Martin s'est intéressée à la question de la citoyenneté et de la participation citoyenne dans l'Antiquité, et plus particulièrement durant la période de la République Romaine, avant l'avènement de l'Empire Romain.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, Mme Martin s'est intéressée à la définition des concepts au centre de sa présentation : celui de la démocratie et celui de la citoyenneté. Ce qu'il faut souligner particulièrement, c'est le caractère contextuel et historique de ces termes qui sont utilisés encore aujourd'hui. Ainsi, même si la démocratie signifie le pouvoir au peuple, la façon dont son exercice est organisé dans une société donnée dépend du contexte historique et culturel, ainsi que de la situation politique, sociale et économique. De même, la définition de citoyen dépend de la période historique : alors que durant la période de la Révolution française,

il s'agissait d'un terme utilisé par opposition à celui de « sujets » royaux et qui permettait la désignation de tout homme sans notion de hiérarchie, aujourd'hui, un citoyen est le ressortissant d'un État dont il possède la nationalité, État qui le protège et qui a autorité sur lui. En fait, le corps civique n'est pas toujours le corps social, dans la mesure où tous ne sont pas toujours citoyens. Ainsi, sous la République romaine, les femmes, les esclaves et les enfants ne pouvaient pas avoir le statut de citoyen.

Sous la République romaine, le citoyen est un statut essentiellement juridique que l'on peut obtenir par la naissance, ou encore par la naturalisation. Être citoyen romain implique trois types de devoir : le devoir politique de participer au gouvernement de Rome, le devoir militaire de défendre la République et le devoir financier de permettre le financement de l'État. La fortune que possède un citoyen romain influence sa participation citoyenne puisque la plupart des charges de magistrat nécessitent des ressources financières non seulement pour y accéder, mais aussi pour les exercer.

Mme Martin conclut donc que la participation citoyenne faisait partie de l'activité habituelle, voire quotidienne pour certains, dans l'Antiquité et notamment sous la République romaine. Toutefois, l'avènement de l'Empire va favoriser la monopolisation de la participation citoyenne par l'élite. Cela est dû au fait que de plus en plus d'habitants des terres conquises par Rome se voient accorder le statut de citoyen, rendant le corps politique très étendu et hétérogène, ce qui dilue la participation citoyenne. De cela, Mme Martin conclut qu'on ne peut envisager l'action collective qu'à partir d'une certaine proximité ou ressemblance.

### **Période de questions**

*Q : Selon votre présentation, un citoyen se définit notamment à travers ses droits et devoirs. Un des devoirs est de siéger comme juré dans un procès, ce qui ne relève pas de la volonté de l'individu. Est-ce qu'on peut définir cela comme de la participation citoyenne et dans ce cas, cette dernière ne serait-elle pas contrainte en quelque sorte? (Question à Timeri Martin)*

R : Il y aurait deux niveaux à la participation citoyenne. D'une part, il y a les devoirs, mais de l'autre part, il y a aussi les possibilités de participation qui dépendent du choix de chacun.

*Q à Mme Maillé : Le risque environnemental n'est-il pas d'une certaine nature qui fait en sorte que les experts en viennent à sous-évaluer les risques et les citoyens à les surévaluer? Cela poserait un problème peut-être au niveau de la méthodologie de la recherche. (Question à Marie-Ève Maillé).*

R : Il n'y a pas une meilleure façon d'évaluer un risque, il faut s'intéresser à l'appréhension des risques de tout le monde, sinon le conflit environnemental va perdurer. C'est en tenant compte du sens créé par les deux parties qu'on peut trouver une solution.

*Q : Vous avez parlé d'intelligence citoyenne, égalitaire. Mais quand on regarde sur Internet, sur le site de Futureshop, par exemple, on retrouve une section où les gens échangent leur avis sur tel ou tel produit et il y en a qui font des dizaines de commentaires et qui acquièrent comme un statut d'expert au bout du compte, statut qui est même reconnu par le site lui-même. (Question à Alejandro Rada-Donath).*

R. : Ce qui va arriver, c'est qu'il peut y avoir une génération d'experts à partir d'une communauté égalitaire. Ce sont ceux qui ont des talents/connaissances/facilités dans un domaine particulier qui vont devenir experts de ce domaine.

Q : *Si comme vous le dites à la fin, l'action collective est seulement possible si on se ressemble, alors que faire dans notre société où il y a de la diversité ? Comment construire le sens commun. (Question à Timeri Martin)*

R : Marie-Ève Maillé : La diversité est nécessaire et le sens commun peut se créer à travers l'écoute et la discussion.

R : Alejandro Rada-Donath : Il est nécessaire de chercher un sens qui dépasse les diversités possibles dans la société.

R : Timeri Martin : Dans la société romaine, cette diversité n'était pas présente au départ et donc la vie politique était organisée selon cette réalité. La diversification du corps politique a fait s'écrouler cette vie politique.

Q : *Une remarque sur le fait que la notion de cadrage est bien illustrée dans la présentation de Mme Martin, car on ne peut pas juger le citoyen de l'Antiquité avec le cadrage d'aujourd'hui.*

## **Les défis**

**Daniel MALO**, *Convercité - La participation publique : une fin ou un moyen ?*

Dans le cadre de sa communication, M. Malo a présenté l'agence Convercité ainsi que le cadre d'intervention que cet organisme à but non-lucratif a mis en place dernièrement. La présentation de M. Malo est un témoignage sur une expérience de terrain d'un organisme dont l'un des principaux objectifs est de susciter la participation citoyenne dans des projets de revitalisation et d'aménagement urbain, de recyclage d'église, d'habitation. L'agence intervient toujours en milieu sensible, c'est-à-dire là où il y a une concentration importante de population et, en même temps, une mixité de fonctions (commerciale, résidentielle, etc.), ce qui donne lieu à une sensibilité au changement. La démarche de l'agence peut prendre plusieurs formes : l'évaluation des besoins d'une communauté, l'évaluation de l'acceptabilité d'un projet ou encore la recherche de solutions face à un problème donné.

Dans les derniers mois, après 15 ans d'existence, l'agence a fait un bilan qui a mené au constat que plusieurs critiques (notamment un questionnement sur la transparence des démarches de consultation) lui ont été faites au cours des années. Ces critiques ont entraîné une réflexion pour clarifier et se re-questionner sur la démarche et les façons de faire de Convercité. Cette période de réflexion a mené à l'élaboration d'un cadre d'intervention. Dans un premier temps, ce cadre d'intervention clarifie le but et l'engagement de Convercité, qui consiste à « faciliter l'implication pleine et entière des citoyens, des organismes et entreprises dans le développement urbain et leur milieu de vie ». Par la suite, ce cadre définit les formes de participation citoyenne dans lesquelles intervient Convercité : l'information, la consultation, le dialogue et la concertation. Alors que la première forme consiste essentiellement en la diffusion d'information sur un projet donné pour renseigner la population, les trois autres visent à prendre connaissance des opinions, des attentes et des besoins d'une population par rapport à un projet. La consultation et le dialogue – qui est une forme de consultation basée sur la discussion avec la population – ne garantissent pas une prise en compte de ces points de vue. Le dialogue consiste en une forme de consultation basée sur l'échange avec la population. Finalement, la concertation vise à l'élaboration et à l'adoption d'un projet commun par différentes parties.

Une fois ces formes de participation citoyenne énoncées, le cadre d'intervention se tourne vers les responsabilités de toutes les parties concernées par la démarche de l'agence.

Ainsi, les promoteurs s'engagent à fournir les informations nécessaires et un échéancier réaliste pour mener à bien la démarche de participation, à avoir une capacité d'écoute et d'adaptabilité et à respecter l'indépendance de Convergence. L'agence, à son tour, s'engage à faciliter la participation de la population au projet, à s'assurer de la sincérité et de l'objectivité de la démarche, à s'assurer de la disponibilité et de l'accessibilité de l'information et à valoriser une diversité de points de vue des participants. Ces derniers doivent comprendre les différentes formes de participation publique, se renseigner sur celle retenue, ainsi que sur le projet, et respecter les règles de la démarche de participation et les autres participants.

Toutefois, même avec ce cadre d'intervention, des questionnements subsistent. Ainsi, il faut s'interroger sur la capacité d'écoute des promoteurs et, par le fait même, sur l'absence de suivi des démarches de participation. La représentativité de la population est un autre questionnement qui concerne autant les participants que Convergence.

M. Malo conclut en se questionnant sur les fins de la participation. Sert-elle à améliorer les projets, ou plutôt à en rejeter certains ? À répondre à des besoins de la communauté qui accueille un projet donné ? À reporter certaines décisions à plus tard ? À obtenir un zonage favorable ? Ou tout simplement à construire la ville ?

**Claude CHAMPAGNE**, Centre St-Pierre et Lise ST-GERMAIN, Université de Montréal. *Une communauté de pratiques autour de projets de mobilisation des communautés.*

M. Champagne et Mme St-Germain ont présenté un projet de communauté de pratiques, *Agir dans son milieu*, qui a impliqué plusieurs projets de participation et de mobilisation des communautés. Une communauté de pratiques est un mode de transferts de savoirs où le processus d'apprentissage est aussi un processus de participation où les savoirs sont échangés, adaptés et évalués par chacun des participants.

Il s'agissait, pour les organismes participants, de partager leur expérience et leur savoir-faire quant aux différentes stratégies et pratiques de mobilisation de la population. Ce projet a été mis sur pied avec une perspective de transformation sociale amenée par l'adoption de nouvelles pratiques innovatrices, adoption permise par le transfert de savoirs. Ici, les savoirs n'étaient donc pas produits par des chercheurs, mais par des praticiens qui obtenaient ces savoirs à partir de leurs propres expériences et qui les transmettaient à d'autres praticiens. En fait, il s'agissait d'une construction collective de savoirs portant sur l'action sociale et les processus de participation et de mobilisation.

Cette dynamique implique plusieurs aspects qu'il faut souligner. En premier lieu, il y a une tension entre individu et acteur collectif, dans la mesure où il y a un sens à construire dans cette démarche, sens qu'il faut négocier, car les attentes et les expériences ne sont pas toujours les mêmes, et ce, même s'il y a une volonté pour mettre en commun les expériences et les ressources dans le but d'apporter du changement social. Ce sont les individus qui sont en réalité les porteurs et les récipiendaires des savoirs, même dans les cas où ils représentent des organismes. Par ailleurs, le transfert de savoirs implique que ces savoirs puissent être adaptés, dans la mesure où les organismes participants n'ont pas tous la même culture et sont ancrés dans des milieux et territoires avec des réalités différentes. Le transfert de savoirs et leur adaptation impliquent un processus de réflexivité sur les pratiques et les savoirs, dans la mesure où les participants évaluent le savoir et l'expérience des autres, ainsi que leur propre savoir.

La mise en place de la communauté de pratiques et le transfert des savoirs ont pu être réalisés à travers plusieurs activités pédagogiques : la mise en mots des compétences et des expériences à travers des récits et des fiches descriptives, la mise en scène des compétences et des expériences à travers une vidéo, la systématisation et la diffusion à travers une Vitrine publique, ainsi que les discussions et l'expérimentation au centre du processus de réflexion sur les pratiques. Ce processus de transferts s'inscrit dans une dynamique temporelle où plusieurs temps sont en tension les uns avec les autres : la durée du processus (le temps long), le temps stratégique et le temps administratif.

Il faut conclure de cette expérience de mise en place d'une communauté de pratiques que ce processus a un effet structurant sur la communauté. Par ailleurs, c'est l'action qui déclenche et maintient le processus de réflexivité. Le fait de partager une pratique permet à celui qui a quelque chose à partager de prendre du recul et de réfléchir sur ses propres pratiques. Compte tenu du fait qu'il s'agit d'une démarche à long terme, il faudrait l'étaler à une plus longue période et multiplier les activités de transferts. Il faudrait aussi rapidement clarifier le vocabulaire de tous afin d'avoir une idée claire de ce que tout le monde veut dire.

### *Période de questions*

*Q : En lien avec les deux présentations : Ces présentations sont très intéressantes. Ce matin, on a parlé de participation et de l'individu et je pense que vous avez bien intégré cet aspect-là, il faut maintenant penser avec l'individu. Toutefois, il ne faut pas toujours l'inscrire dans l'action individuelle. C'est le passage entre l'individuel et le collectif qui est important et je trouve que vous, vous êtes les courroies qui permettent ce passage. Si on doit ajouter quelque chose au modèle de participation, ce sont ces organismes ou institutions qui font le lien entre l'action individuelle et le niveau collectif. Étant donné que je connais Montréal, par conséquent je connais un peu vos interventions, je trouve qu'ici à Gatineau, ce lien-là manque beaucoup.*

*R : Ça prend des exemples concrets pour montrer les choses qu'on peut faire et l'impact qu'on peut avoir en tant que citoyens. Il faut aller chercher ceux qui ont bénéficié de ça. Souvent, les groupes, à cause de la dispersion et du roulement, n'y arrivent pas. Il est donc important de documenter l'historique des activités des associations pour pouvoir faire le transfert, mais les groupes ne sont pas accompagnés là-dedans.*

*Q (remarque) : Je trouve aussi ça intéressant que vous trouviez le besoin de définir les termes dans votre pratique aussi.*

*Q : Il existe peu d'espace pour avoir des réflexions sur les pratiques.*

*R : Ce manque d'espace de réflexion sur les pratiques est répandu, on a peu d'espace pour instaurer des pratiques réflexives sur ce qu'on fait. C'est vrai que le regard que l'autre porte sur nous nous force à nous regarder et à analyser un peu nos propres pratiques. C'est une négociation, ce n'est pas un processus défini.*

*Q : Pourquoi le format de l'OBSL ? Quels sont les compétiteurs de Convergence ? (Question à Daniel Malo).*

*R : Le fait d'être une OBSL oblige à mettre l'emphase sur le rôle social de l'organisme. De plus l'obligation d'une OBSL d'avoir un CA est une source de défi, en plus d'être une source de réseau de contacts. Le statut d'OSBL facilite la négociation des contrats de service avec les pouvoirs publics et les entrepreneurs. Les compétiteurs sont les agences d'urbanisme, les instances formelles prévues par la Loi, mais cela dépend du projet et de son contexte.*

*Q : Convergence joue un rôle entre les citoyens et le pouvoir public. Comment est-ce qu'on gère les attentes ou les expériences qui motiveraient ou décourageraient la participation ? Qu'est-ce qui fait que les citoyens partent, reviennent ? (Question à Daniel Malo).*

*R : Il faut recommencer à chaque fois, il n'y a pas de copier, coller.*

## **Les impacts**

**Marie-Michèle SAUVAGEAU et Florence PIRON**, Université Laval. *Le Conseil des relations interculturelles, une forme de participation publique institutionnelle au Québec*

Dans le cadre d'une étude plus importante sur l'ensemble des conseils consultatifs du gouvernement québécois et leurs impacts politiques et démocratiques, mesdames Sauvageau et Piron se sont intéressées au cas du Conseil des relations interculturelles comme forme de participation publique. Un conseil consultatif est institué par une loi. Il s'agit d'un ensemble de citoyens bénévoles qui sont mandatés pour conseiller des ministres sur différents sujets, comme sur les relations interculturelles dans le cas présenté au colloque. Il s'agit donc d'une forme institutionnelle de participation citoyenne, grâce à laquelle les citoyens peuvent influencer directement le pouvoir exécutif. Toutefois, il est possible de s'interroger sur leur véritable marge de manoeuvre face au pouvoir et sur leur véritable impact sur ce dernier et sur la vie collective.

Le Conseil des relations interculturelles a été créé en 1984 et doit conseiller le ministre de l'Immigration et des communautés culturelles. Il est composé de 15 membres qui sont nommés par le gouvernement à partir de la recommandation du Conseil. Il faut souligner que ce processus de nomination est sujet, comme pour presque tous les autres conseils, à des critiques quant à sa transparence. La composition du Conseil vise un certain équilibre et une certaine représentativité (parité hommes/femmes, représentation métropole/régions, etc.). Pour étudier l'impact du CRI, deux mémoires produits par le Conseil ont été choisis, l'un ayant conduit à l'adoption d'une loi – la loi sur l'égalité en emploi dans les organismes parapublics – et l'autre non.

L'analyse de l'impact du CRI montre que l'influence que ce dernier peut avoir dépend en grande partie du leadership de la personne qui exerce la présidence, ainsi que des relations que le CRI entretient avec le milieu des communautés culturelles, le gouvernement au pouvoir et la fonction publique. Cela fait en sorte que le CRI a une position politique assez fragile. En effet, il est indépendant, mais les changements de gouvernement ont un impact important sur son influence. Ainsi, pour les intervenants interviewés, le CRI est à l'origine de l'adoption du projet de loi 143. À cette époque, ce projet de loi avait un appui important de la part de personnalités appartenant au gouvernement, en plus du fait que la recommandation émise par le CRI rejoignait la volonté du gouvernement d'intervenir dans ce domaine. À l'opposé, l'avis du CRI de 2001 sur l'équité en emploi dans la fonction publique n'a pas eu le même impact, car il y a eu de nombreux changements ministériels et un changement de gouvernement qui ont fait en sorte que les orientations et les priorités du pouvoir ont changé et que les relations entre le gouvernement et le CRI étaient moins étroites.

### *Période de questions*

*Q : Est-ce qu'il y a vraiment de la délibération ?*

R : Cela dépend du président et aussi de l'intérêt des membres. Il y a des époques que les personnes que j'ai interviewées ont mentionnées comme étant caractérisées par une activité intense et par une véritable participation, mais ce n'est pas toujours le cas. Parfois, il y a du véritable « rubber-stamping »..

*Q : Le mode de nomination et la représentativité (ville/région)...*

R : En ce qui concerne la nomination, c'est un peu le bouche-à-oreille dans le milieu, à travers les réseaux sociaux. Un tel connaît quelqu'un qui pourrait être intéressé et qui serait intéressant. Pour ce qui est de la représentation des métropoles et des grands centres urbains par rapport aux régions, c'est sûr que Montréal, notamment, est très bien représentée. En fait, depuis plusieurs années, le gouvernement a une préoccupation de régionalisation de l'immigration, on poursuit donc l'objectif d'avoir des gens des régions sur le CRI, sans qu'il y ait nécessairement une parité.

***Propos recueillis et mis en forme par Jolana Jarotkova, Université d'Ottawa  
Juin 2009***